

*INFORMER ALERTER PROTEGER*

# **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

**Dernière mise à jour : octobre 2024**



 **MOT DU MAIRE :  
DONNER DU SENS ET  
PROTEGER NOS CITOYENS**

La première mission, la première responsabilité du maire et de ses élus, est de protéger ses habitants.

Le premier objectif de notre Plan Communal de Sauvegarde, est de réduire l'impact d'un éventuel évènement exceptionnel qui viendrait frapper notre commune, ses habitants, ceci par le déploiement rapide d'une communication et d'actions anticipées dans le cadre de notre compétence communale.

Le deuxième objectif consiste en une synergie constante commune-EPCI-Etat qui permettra de mutualiser les moyens et d'assurer le lien avec la préfecture.

En parallèle du PCS, la commune a rédigé son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document a pour objectif d'informer les habitants sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Contrairement au PCS, il s'agit d'un document public accessible à l'ensemble des habitants.

Nous espérons ne jamais avoir besoin de l'activer mais le présent document doit nous permettre de répondre collectivement aux risques pouvant touchés notre ville.

Ensemble, prenons soins de notre commune et de ses habitants.

Nathalie KALTENBACH, Maire de Barr



## **1. Le PCS et le DICRIM :**

1. Qu'est-ce que le Plan Communal de Sauvegarde ?
2. Qu'est-ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?
3. Quand déclencher notre PCS ?

## **2. La Réserve Communale de Sécurité Civile**

1. Qu'est-ce que la RCSC ?
2. Comment intégrer la RCSC ?

## **3. Les signaux d'alertes**

1. La sirène de Barr
2. FR-Alert
3. Les outils de communication de la ville

## **4. Conduites à tenir**

## **RISQUES MAJEURS :**

- 1. Identification de l'ensemble des risques majeurs sur la commune**



## QU'EST-CE QUE LE PCS ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel obligatoire pour les communes exposées à des risques majeurs. Il organise la réponse locale en cas de crise (inondation, tempête, incendie, pollution, etc.) et vise à protéger les populations. Le PCS prévoit la mobilisation des moyens communaux (personnel, matériel), identifie les risques présents sur le territoire et définit les missions de chacun. Il comprend également la mise en place d'un poste de commandement communal. Le PCS est déclenché par le maire, autorité de police municipale. Il est souvent lié au Plan ORSEC du préfet. Il comporte des annuaires d'urgence, des cartes, des fiches réflexes, et un dispositif d'information à la population. Le PCS est un outil vivant, régulièrement mis à jour. Il s'inscrit dans la culture de prévention et de résilience des territoires.

## QU'EST-CE QUE LE DICRIM ?

Le DICRIM est un document d'information destiné à la population d'une commune. Il recense les risques majeurs présents localement (naturels, technologiques...) et informe les habitants sur les bons comportements à adopter en cas de danger. Il est établi par le maire, en complément du PCS. Le DICRIM présente les plans de prévention, et les consignes de sécurité. Sa vocation est pédagogique : sensibiliser pour mieux anticiper. Il est diffusé sous forme de livret ou de brochure et doit rester accessible à tous (ex. site internet communal, affichage public). Il contribue à la culture du risque et à la responsabilisation de chacun. Il n'a pas de portée opérationnelle directe, mais complète la stratégie locale de gestion de crise.

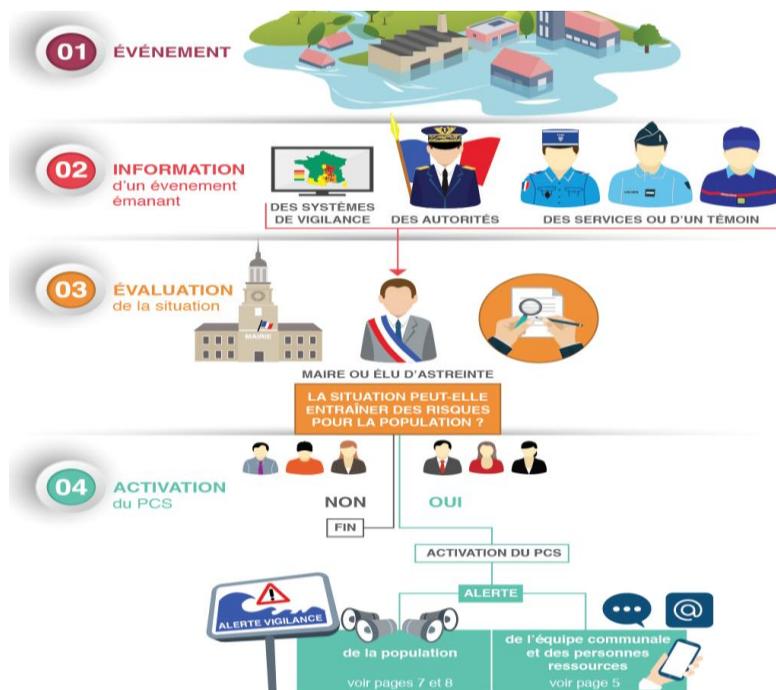


## QUAND DECLANCHER NOTRE PCS ?

### Nous déclenchons notre PCS :

1. Dans tous les cas où la préfecture (ou l'Etat) instaure un niveau de vigilance qui correspond à nos obligations « sécurité civile ». Par exemple une canicule de niveau rouge décidée par le ministère de la santé.
2. Dans le cas où nous estimons que la situation locale l'exige. Par exemple, le passage d'une tornade localisée très intense... Nous mettons en œuvre nos mesures PCS dans l'attente d'un soutien à venir de l'Etat

Dès l'instant où nous prenons des décisions d'information, d'alerte ou nous engageons des actions... de fait, notre PCS est déclenché.



## ▀ QU'EST-CE QUE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE (RCSC) ?

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L. 1424-8-1 à L. 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

## ▀ COMMENT INTEGRER LA RCSC ?

Les personnes intéressées pour rejoindre la réserve peuvent télécharger le formulaire en ligne ou contacter la mairie par téléphone ou via le formulaire contact sur [barr.fr](http://barr.fr)

Attention: Afin de garantir la qualité des formations, l'accompagnement des bénévoles et le bon fonctionnement de la Réserve, le nombre de réservistes est limité.



## LA SIRENE DE BARR

L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée actuellement soit par des sirènes fixes sur certains points hauts, soit par des ensembles mobiles d'alerte (notamment le véhicule de la Police Municipale équipés de hauts parleurs ou de sirènes).

Il s'agit d'un signal modulé « montant » et « descendant » pendant 1 minute 41 secondes.

Ce signal est émis au moins 3 fois et est entrecoupé d'un court intervalle de 5 secondes environ.

La sirène est située à l'Hôtel de Ville, ce qui permet une large ouverture sonore. L'essai de la sirène se fait chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois afin d'en vérifier le bon fonctionnement.

### CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

<b>Signal d'exercice</b>		 <b>1 min 41</b>	Tous les 1 <sup>er</sup> mercredis du mois	
<b>Signal d'alerte</b>		 <b>1 min 41</b>	Silence (5 sec.)  <b>1 min 41</b>	Silence (5 sec.)  <b>1 min 41</b>
<b>Signal de fin d'alerte</b>		 <b>30 secondes</b>		





## FR-ALERT

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



## LES OUTILS DE COMMUNICATION DE LA VILLE

En parallèle, et selon les urgences, la ville de Barr communiquera à la population par les moyens suivants :

- Site internet : barr.fr
- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram
- Panneaux lumineux
- Panneaux d'affichage

Par ailleurs, selon les niveaux d'urgence (jaune-orange-rouge), d'autres moyens pourront être mis en place notamment :

- Appels téléphoniques aux personnes inscrites au registre du plan communal de sauvegarde (agents/élus/RCSC)
- Porte-à-porte (agents/élus/RCSC)
- Demande de diffusion en radio
- Demande de diffusion via la presse locale
- Demande aux entreprises locales de relayer les communications



## EDITO

Tous résilients face aux risques !

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.

Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

**ÊTRE CITOYEN, C'EST AGIR. VOUS AUSSI, SOYEZ PRÊTS !**



## 1. JE M'INFORME

sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- ▶ Sur internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- ▶ À l'aprs de votre mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- ▶ À l'aprs de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- ▶ Les sites et réseaux sociaux des services de l'État

Reportez ci-dessous les risques et comportements adaptés à partir de la liste au verso :

Risque : \_\_\_\_\_  
Comportement : \_\_\_\_\_

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est : \_\_\_\_\_

## 2. JE ME PRÉPARE

à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu.

- Une radio à piles (avec piles de rechange)
- Des médicaments
- Une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche (avec des piles de rechange, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Ses lunettes de vue
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6 litres par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches :



## 3. J'AGIS

en cas d'aléa ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation.

**Les vigilances météo**

Je surveille l'évolution des vigilances :

- <https://vigilance.meteofrance.fr>
- <https://www.vigicrues.gouv.fr>

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

**L'alerte des populations**

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

▶ **FR Alert** qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables. Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.

▶ Les sirènes SAIP qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

Il faut alors :

- **ÉVITER DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- **RESTER À L'ABRI** à l'intérieur de votre domicile que sur ordre des autorités
- **RESTER À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

▶ Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

**Relevez les stations près de chez vous :**

France Inter	FM
France Bleu	FM
France Info	FM

## LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

	<b>Accident industriel</b>	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
	<b>Accident nucléaire</b>	Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
	<b>Accident transport de matières dangereuses</b>	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
	<b>Avalanche</b>	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	<b>Éruption volcanique</b>	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
	<b>Feu de forêt</b>	Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
	<b>Inondation</b>	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Réfugiez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
	<b>Mouvement de terrain</b>	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
	<b>Rupture de barrage</b>	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	<b>Séisme</b>	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
	<b>Tempête/Cyclone</b>	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Évitez de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Évitez de sortir durant l'œil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

## LES NUMÉROS UTILES

À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les malentendants : **114**

Coordonnées à compléter :

Mairie : \_\_\_\_\_  
Assurance : \_\_\_\_\_  
Proches : \_\_\_\_\_  
Autres : \_\_\_\_\_

## JE M'IMPLIQUE

- ▶ Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
- ▶ Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
- ▶ Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population
- ▶ Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr)

Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !



GOUVERNEMENT

**PRÊTS ? PARÉS !**

Plan Individuel de Mise en Sûreté

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous et protégez vos proches en quelques minutes



orages, tempêtes, inondations, incidents industriels, incendies...

## IDENTIFICATION DES RISQUES PRIS EN COMPTE DANS LA COMMUNE

Liste des risques susceptibles de se produire à Barr et pris en compte dans le présent PCS

1. Inondations
2. ICPE – Risque technologique – TMD -
3. Feux de forêt
4. Feux urbains
5. Tempête
6. Canicule
7. Grand froid
8. Epidémie
9. Séisme et mouvements de terrain
10. Alimentation en eau potable
11. Alimentation prioritaire en électricité
12. Canalisation industrielle de gaz
13. Accidents ferroviaires
14. Accidents routiers
15. Risque nucléaire
16. Moustiques tigres



	DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Inondations ponctuelles Risque d'orage, d'épisode cévenol, période longue et intenses de précipitations qui peuvent générer des débordements, des coulées limitées	Quelques riverains peuvent être touchés (préciser les secteurs, les quartiers, les villages)	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Système d'alerte par la préfecture vigicrue</b></li> <li><b>2. Vérification des regards Eaux Pluviales potentiellement problématiques</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Inondations sévères Inondations généralisées. Vie humaine en danger. Désorganisation exceptionnelle de la vie communale	La zone couverte par le Plan de prévention est menacée. Possibles remontées par les ruisseaux. Possibles remontées par la nappe phréatique. Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Mise en œuvre de signalisation routière</b></li> <li><b>2. déploiement de boudins anti-inondations</b></li> <li><b>3. envoi d'un sms</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Inondations centennales d'une ampleur exceptionnelle Vie humaine en danger majeur	La montée des eaux touche une partie majeure de la commune au-delà de la zone Papi. Remontées d'eaux généralisée possible, Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Ouverture du CARE</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population suite à une inondation majeure entraînant l'inhabitabilité. Rupture durable des alimentations en eau, électricité possible	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</b></li> </ol>





## QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

# INONDATION ?

### Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

### Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

### Pendant toute la durée de l'inondation



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



	<b>RISQUE DEFINITION DU RISQUE</b>	<b>CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS</b>	<b>ACTIONS MISES EN OEUVRE</b>
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Le risque est à un niveau Secteur ou populations concernés élevé		
<b>ACTIONS PCS</b>	Le risque est évident pour la vie humaine	Secteur ou populations concernés	
<b>ACTIONS PCS</b>	Le risque entraine une menace à grande échelle pour la vie humaine et un impact exceptionnel pour la commune	Secteur ou populations concernés	
<b>ACTIONS PCS</b>	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	<b>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</b>

**Mesures de préventions à envisager**





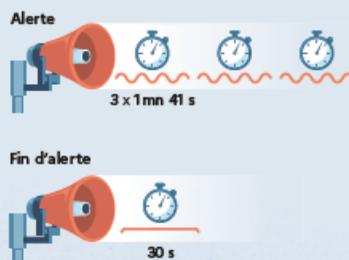
## QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT INDUSTRIEL ?

### Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



### En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



### Jusqu'à la fin de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE**  
des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**  
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**,  
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE FUMEZ PAS**,  
évités toute flamme ou étincelle

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



	<b>RISQUE DEFINITION DU RISQUE</b>	<b>CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS</b>	<b>ACTIONS MISES EN OEUVRE</b>
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Feux de forêts ponctuels. Menace élevée due à une forte sécheresse et une chaleur forte Feux de culture ponctuels	Pas de risque direct pour les habitations. La zone urbanisée située à moins de 50 mètres de la lisière de forêt	<b>1. Vérification des capacités en point de captage d'eau</b>
<b>ACTIONS PCS</b>	Feux de forêt/feux de culture important. Menace directe pour une partie significative des riverains. Menace potentielle de fumées toxiques pour l'ensemble de la commune	La zone urbanisée située à moins de 50 mètres de la lisière de forêt. Potentiellement la totalité de la population pour les fumées	<b>1. Mobilisation des agriculteurs 2. Intervention des pompiers 3. Veille par la RCSC ou la PM</b>
<b>ACTIONS PCS</b>	Le feu est quasiment hors de contrôle sur un linéaire important autour ou à proximité de la commune	La zone urbanisée située à moins de 50 mètres de la lisière de forêt. Potentiellement la totalité de la population pour les fumées	<b>1. Evaluation du risque habitants avec le COS 2. Mesures de confinement et d'information 3. Limitation de la circulation aux abords de la zone à risque</b>
<b>ACTIONS PCS</b>	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	<b>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</b>

### Mesures de préventions à envisager

1. Existence d'un réseau d'entraide entre agriculteurs pour un soutien mutuel
2. Présence d'un engin agricole à proximité pour éventuel déchaumage en cas de besoin
3. Vérification du plan des points de captages (bornes, château d'eau, point d'eau important). Pour mémoire un feu moyen = 800 à 1000 m3 d'eau en besoin.





## QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

# FEU DE FORÊT ?

## Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



## En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



## En attendant les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE**

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS	Le risque feu urbain peut concerner des villes très denses, avec un habitat IGH, de grands ensembles collectifs ou des villages du sud marqués par une architecture bastide ou des charpentes partagées		
ACTIONS PCS	Le feu peut entraîner un nombre important de victimes, des dégâts majeurs et nécessite la mobilisation de moyens exceptionnels.		
ACTIONS PCS	Le feu est exceptionnellement important, de nombreuses vies sont en jeu et la commune est particulièrement exposée		
ACTIONS PCS	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	1. <b>Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</b>

Mesures de  
préventions  
À envisager





## COMMENT ÊTRE AVERTI À TEMPS D'UN INCENDIE ?

Le détecteur et avertisseur autonome de fumée (DAAF) vous assure une sécurité contre les incendies.



Tous les lieux d'habitation doivent être équipés d'au moins un détecteur de fumée, à la charge du propriétaire ou bailleur du logement. Le locataire en assure le renouvellement et le bon fonctionnement tant qu'il occupe les lieux.



Les détecteurs doivent être implantés en priorité dans les couloirs et les chambres d'enfant.



Ils doivent être fixés le plus haut possible, à distance des sources de vapeur (cuisine, salle d'eau).



Vous devez remplacer la pile si le détecteur de fumée n'émet pas de bip lorsque vous appuyez sur ce bouton « test ». De même, si l'alarme de votre détecteur de fumée se déclenche sans raison apparente et émet un bip sonore court toutes les minutes, c'est le signe que votre pile commence à faiblir.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



## QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

Les consignes incendie pour ne pas se mettre en danger.



1 Évacuez votre appartement.



2 Fermez la porte derrière vous sans la verrouiller.



3 N'empruntez pas l'ascenseur pour sortir du bâtiment.



4 Alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble.



5 Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée.



6 Appelez les pompiers (18 ou 112 sur le portable) et attendez qu'ils vous autorisent à raccrocher avant de le faire.

SI LE FEU SE DÉCLARE À VOTRE DOMICILE ET QUE VOUS NE POUVEZ PAS L'ÉTEINDRE



N'empruntez pas l'escalier en cas de présence de fumée.



Calfeutrez-vous alors dans votre domicile.



Renforcer l'étanchéité de la porte d'entrée avec des linges humides ainsi qu'en l'humidifiant sur toute sa surface.



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES





	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	chutes de branches ponctuelles, montées des eaux ponctuelles, risques toitures,... perturbations limitées		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Message de prévention</b></li> <li>2. <b>Annulation potentielle d'évènements, de fêtes champêtres</b></li> <li>3. <b>Consulter les informations de vigilance et se tenir informés de l'évolution de la situation météorologique (notamment sur <a href="http://vigilance.meteofrance.com">vigilance.meteofrance.com</a>).</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	impact majeur pour la commune Chutes d'arbres, débordements généralisés, vies humaines en danger potentiel	Toute la commune	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Ouverture du PCC</b></li> <li>2. <b>Ouverture d'un ou plusieurs CARE</b></li> <li>3. <b>Réquisition si nécessaire de locaux d'hébergement autre</b></li> <li>4. <b>Engagement de notre G-electrique si nécessaire pour le CARE</b></li> <li>5. <b>Se tenir prêt à activer les dispositifs d'alertes afin de faire face à la situation annoncée.</b></li> <li>6. <b>Se tenir prêt à mobiliser les équipes et les moyens de gestion de crise pour pouvoir faire face à la situation annoncée.</b></li> <li>7. <b>Prendre des mesures de prévention, comme, par exemple, l'annulation de grands rassemblements.</b></li> <li>8. <b>Rendre compte à l'autorité préfectorale de toute situation dépassant les capacités communales de gestion de la situation.</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Impact exceptionnel pour la commune Impact rare, menace généralisée pour la population, les infrastructures	Toute la commune	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Message de prévention</b></li> <li>2. <b>Activer les dispositifs d'alertes et de gestion de crise afin de faire face à la situation annoncée.</b></li> <li>3. <b>Mobiliser immédiatement et massivement les équipes et les moyens pour pouvoir faire face à la situation annoncée.</b></li> <li>4. <b>Prendre immédiatement des mesures de prévention, par exemple, l'annulation de grands rassemblements.</b></li> <li>5. <b>Rendre compte à l'autorité préfectorale présente au COD de toute situation dépassant les capacités communales de gestion de la situation.</b></li> </ol>

### Mesures de préventions à envisager

Sensibiliser les organisateurs d'évènement et la population sur [vigilance.meteofrance.com](http://vigilance.meteofrance.com)

En sortie de crise :

- Opèrent la synthèse des actions menées et situations rencontrées en vue du retour d'expérience de l'opération.
- Participent au retour d'expérience avec l'ensemble des acteurs concernés.

Être prêt en toutes circonstances :

## le kit d'urgence

### Liste de vérification

- Eau : dix litres par personne en petites bouteilles
- Outils de base : couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...
- Nourriture de secours consommant peu d'eau, barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.
- Lampe de poche avec deux piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle,
- Trousse médicale de premiers soins : bandes-aidés, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-douleur, produits hydro-alcooliques pour les mains, ainsi que vos médicaments de traitements en cours.
- Un double des clés de maison pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite.
- Un double des clés de voiture pour éviter d'avoir à les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route.
- Vos papiers d'identité et une photocopie de vos papiers d'identité.
- Un téléphone portable avec batterie chargée et câble USB.
- Argent liquide ou carte de crédit.
- Des vêtements et chaussures de rechange.
- Du papier hygiénique et essentiel d'hygiène personnelle.
- Un sac de couchage.
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps.
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

En situation d'urgence, les circonstances peuvent nécessiter d'évacuer son domicile, ou au contraire de s'y mettre à l'abri. Chaque foyer doit pouvoir être en mesure de subvenir à ses besoins essentiels pour quelques jours. Le kit d'urgence doit être préparé avant la crise, transportable et facile d'accès.

## Consignes à la population

PRÉ-ALERTE JAUNE CYCLONIQUE	ALERTE ORANGE CYCLONIQUE	ALERTE ROUGE CYCLONIQUE	ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE	PHASE DE SAUVEGARDE CYCLONIQUE
<b>JE M'INFORME</b>	<b>JE ME PRÉPARE</b>	<b>JE ME CONFINE</b>	<b>JE ME CONFINE</b>	<b>JE ME TIENS INFORMÉ DES CONSIGNES</b>
Menace potentielle dans les jours à venir (plus de 24 heures)	Danger dans les 24 heures	Danger imminent	Danger exceptionnel	La menace cyclonique est écartée mais il reste des dangers
<b>Quelle est la situation ?</b>	<b>Quelle est la situation ?</b>	<b>Quelle est la situation ?</b>	<b>Quelle est la situation ?</b>	<b>Quelle est la situation ?</b>
« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) évolue dans la zone et peut représenter une menace pour La Réunion dans les jours qui suivent (délai de 24 à 72 heures). »	« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) impacte La Réunion avec des effets attendus liés à la pluie ou aux vents importants à très importants sur tout ou partie du territoire. »	« Un évènement de nature cyclonique (tempête tropicale ou cyclone) impacte La Réunion avec des vents cycloniques de plus de 200 km/h et représente un danger imminent pour tout ou partie du territoire. »	« Un cyclone tropical (cyclone majeur) impacte La Réunion avec des vents cycloniques de plus de 200 km/h et représente un danger imminent pour tout ou partie du territoire. »	« La menace cyclonique s'éloigne mais le météore a causé des dégâts. Même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, des dangers subsistent (inondations, coulées de boue, fils électriques à terre, routes coupées, radiers submergés, arbres arrachés...) pouvant justifier des interdictions de circulation sur tout ou partie des axes routiers. Les équipes de déblaiement et de secours doivent pouvoir commencer à travailler sans être gênées dans leur déplacement et leurs activités. »
<b>Tenez vous informé.</b>	<b>Tenez vous informé.</b>	<b>Tenez vous informé.</b>	<b>Tenez vous informé.</b>	<b>Tenez vous informé.</b>
Suivez les prévisions météorologiques et les bulletins d'information.	Tous les établissements scolaires et les crèches ferment, mais l'activité économique continue.	Le passage en alerte rouge cyclonique est annoncé avec un préavis de 3 heures.	Le passage en alerte violette cyclonique est annoncé avec un préavis de 3 heures.	Ne franchissez pas les ravines submergées ou les ravines en crues.
N'entrez pas de longues randonnées en montagne, ni de sorties en mer de plus de 24 heures.	Rentrez les objets que le vent peut emporter.	Profitez de ce préavis pour rejoindre votre domicile ou vous mettre à l'abri.	Restez confiné.	Tous les établissements scolaires et les crèches restent fermés, mais l'activité économique peut reprendre.
Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles pour radio et lampes, médicaments, ...).	Rentrez vos animaux.	Passé ce délai la circulation est strictement interdite.	Ne sortez en aucun cas.	Ne touchez pas les fils électriques tombés à terre.
Si vous êtes en insuffisance rénale ou respiratoire, rapprochez-vous sans délai de votre établissement de santé habituel.	Protégez vos portes et fenêtres (volets, planches...).	Ne téléphonez qu'en cas de nécessité.	Ne téléphonez qu'en cas d'absolue nécessité.	N'encroûtez pas les lignes téléphoniques.
Ne vous approchez pas du rivage en cas de forte houle.	Vérifiez vos réserves (conserves, eau, piles, médicaments...).	Restez informé.	Restez informé.	Ne gênez pas les équipes de secours.
Assurez vous de connaître l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche de votre domicile.	Vérifiez l'adresse et le téléphone du centre d'hébergement le plus proche.	Restez calme et ne paniquez pas.	Restez calme et ne paniquez pas.	Attention à la qualité de l'eau que vous buvez. Préférez l'eau en bouteille ou traitez l'eau du robinet si vous devez la boire.
Notez les numéros de téléphone utiles : Samu 15, Pompiers 18, Police et gendarmerie 17, le répondeur de Météo-France.	Préparez une évacuation éventuelle.	Attendez la levée de l'alerte rouge cyclonique pour sortir et ne prenez votre véhicule que si le réseau routier est annoncé praticable.	L'alerte violette sera suivie d'une phase d'alerte rouge pour permettre une reconnaissance du réseau routier. Attendez la levée de l'alerte pour sortir.	Assurez vous que la circulation est autorisée et ne prenez votre véhicule qu'en cas de nécessité.

En pré-alerte jaune cyclonique ou même en alerte orange cyclonique, il peut faire beau... ou mauvais ! En effet il est fréquent que l'arrivée d'une tempête ou d'un cyclone soit précédée de beau temps.



	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Vigilance jaune (alerte chaleur) : la veille est renforcée en cas de pic de chaleur (1 ou 2 jours), et quand les indicateurs sont proches des seuils avec prévisions à la hausse pour les jours suivants ou non. Elle sert à préparer la population à une éventuelle montée des températures en communiquant sur la protection.		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Constitution d'un stock de bouteilles d'eau</b></li> <li>2. <b>Vérification de la mise à jour du répertoire personnes fragiles</b></li> <li>3. <b>Contact coordination EPAHD</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Vigilance orange (alerte canicule) : elle est déclenchée par le préfet selon les conditions locales (pollution) et des indicateurs sanitaires. Les acteurs du plan canicule prennent les mesures définies au plan ORSEC départemental, notamment celles visant les personnes âgées, handicapées et isolées.	Population fragile répertoriée	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Distribution de bouteilles d'eau aux personnes sans accès à l'eau</b></li> <li>2. <b>Campagne d'appels du répertoire des personnes fragiles</b></li> <li>3. <b>Visites à domiciles du répertoire</b></li> <li>4. <b>Suivi régulier</b></li> <li>5. <b>Mobilisation si nécessaire de la CELLULE DE CRISE</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Vigilance rouge (mobilisation maximale): elle est déclenchée par le Premier Ministre et prévoit des mesures exceptionnelles. Elle concerne une canicule longue, intense perturbant le fonctionnement de services publics sur-sollicités (eau, électricité, hôpitaux, pompes funèbres...), l'arrêt d'activités ou l'aménagement du temps de travail et des dégâts sur l'environnement (sécheresse, incendies...).	Population fragile répertoriée + tous les 65 ans de la commune	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Mobilisation de la cellule de crise</b></li> <li>2. <b>Appel / Visites à domiciles de l'ensemble des personnes fragiles +65 sur base du PCS + liste électorale</b></li> </ol>
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Vigilance jaune (alerte chaleur) : la veille est renforcée en cas de pic de chaleur (1 ou 2 jours), et quand les indicateurs sont proches des seuils avec prévisions à la hausse pour les jours suivants ou non. Elle sert à préparer la population à une éventuelle montée des températures en communiquant sur la protection.		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Constitution d'un stock de bouteilles d'eau</b></li> <li>2. <b>Vérification de la mise à jour du répertoire personnes fragiles</b></li> <li>3. <b>Contact coordination EPAHD</b></li> </ol>

<b>Mesures de préventions à envisager</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communication sur les bonnes pratiques à avoir durant les périodes de canicules</li> <li>2. Tenue d'un répertoire des personnes fragiles</li> </ol>
---	---



## FORTES CHALEURS SOYEZ VIGILANTS

QUELLES SONT LES PERSONNES  
LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES  
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES  
OU MALADES A DOMICILE



PERSONNES  
DÉPENDANTES



FEMMES  
ENCEINTEES



ENFANTS



## CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



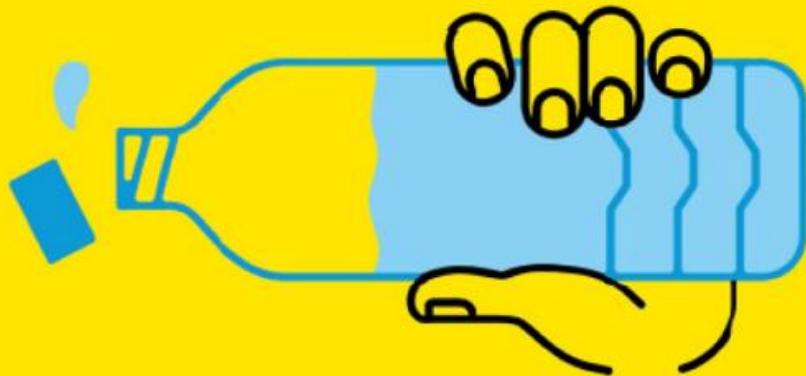
Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques



BOIRE RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches

## EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15



	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS	Chutes de neige n'entraînant pas de perturbations générales	Voiries communales	1. En cas de chute forte de neige, engagement d'un engin avec une lame adaptée et de matériaux fondants pour assurer les routes communales
ACTIONS PCS	Chutes de neiges importantes à très importantes entraînant des perturbations généralisées et des risques importants d'accidents	Voiries communales	1; Campagne d'appels du répertoire des personnes fragiles
ACTIONS PCS	Chutes de neige exceptionnelles entraînant des perturbations graves	Voiries communales. Toute la population	1. Demande de la préfecture pour un CARE en cas de naufragés de la route

**Mesures de préventions À envisager**

1. Communication sur les bonnes pratiques à avoir durant les périodes de grand froid
2. Tenue d'un répertoire des personnes fragiles
3. Maintien en bon état du matériel du pôle technique
4. Procédure interne de déneigement et astreintes hivernales

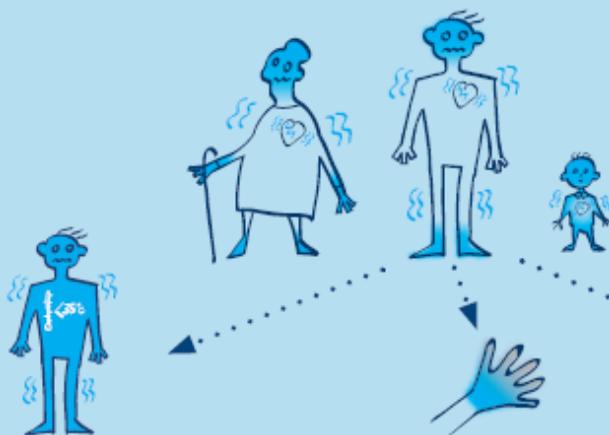


VAGUE DE TRÈS GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



## Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement plusieurs fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

Pour plus d'informations : <https://météofrance.fr> ou 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)  
 • [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) • <https://solidarites-sante.gouv.fr> • [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)

FICHES ACTIONS – RISQUE GRAND FROID



	<b>RISQUE DEFINITION DU RISQUE</b>	<b>CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS</b>	<b>ACTIONS MISES EN OEUVRE</b>
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Le risque épidémique est présent. L'objectif est de freiner l'introduction d'un virus Populations fragiles ou ciblées par le virus. Mesures préventives.	Toute la population	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Vérification du stock de masques</b></li> <li><b>Mesures préventives en mairie : gel, distances sociales,...</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Le risque épidémique est généralisé. L'objectif est de freiner la propagation du virus et de d'éviter la surcharge du système sanitaire. La vie humaine est potentiellement en danger. Généralisation du risque. Mesures PCS		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Distribution potentielle de masques</b></li> <li><b>Eventuelle ouverture d'un CARE à la demande de la préfecture pour la vaccination</b></li> <li><b>Mesures préventives renforcées en mairies</b></li> <li><b>Mesures adaptées pour les services municipaux</b></li> <li><b>Suspension éventuelle d'activités sociales, d'évènements,</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Le risque épidémique est généralisé et sa dangerosité avérée. L'objectif est de sauver des vies, d'assurer les services essentiels et vitaux. Risque maximum. Situation d'urgence préfectorale ou nationale		<ol style="list-style-type: none"> <li><b>Mesure exceptionnelle de maintien des services vitaux de la collectivité</b></li> <li><b>Mesure d'interdiction de tous les évènements</b></li> </ol>

**Mesures de préventions à envisager**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



8

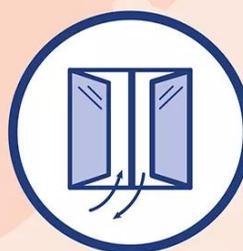
INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Porter un masque  
quand il est obligatoire ou  
recommandé



Aérer chaque pièce  
10 minutes toutes  
les heures



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser  
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher  
dans un mouchoir  
à usage unique puis le jeter



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)





	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS	Déclenchement de systèmes éventuels de prévention	Toute la commune	<b>1. Communication aux habitants sur les gestes réflexes</b>
ACTIONS PCS	Le séisme s'est produit avec des dégâts importants et un impact potentiel pour la vie des habitants de la commune, possiblement 6 ou 7 ou 8	Toute la commune	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Campagne d'appels du répertoire des personnes fragiles</b></li> <li><b>2. Analyse des bâtiments communaux</b></li> <li><b>3. Mobilisation des agents de la ville</b></li> </ol>
ACTIONS PCS	Le séisme s'est produit : destructions 8 ou 9 d'une ampleur exceptionnelle – possible évacuation de tout ou partie de la population	Toute la commune	<b>1. Mobilisation de la réserve communale de sécurité civile pour agir sur le terrain (à équiper par le pôle technique)</b>
ACTIONS PCS	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	<b>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</b>

**Mesures de préventions à envisager**

1. Adaptation des normes de construction dans les plans et autorisations d'urbanisme
2. Analyse des bâtiments communaux





## QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

### Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



### Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



### Après les secousses



**SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)





	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Coupures localisées		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prendre connaissance de la loi et des modalités d'intervention de l'exploitant</li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Coupures importantes au-delà de 24h00 à 48h00 selon la saison Risque immédiat pour les EPAHD	Toute la commune	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en œuvre du PGSSE prévu par le SDEA</li> <li>2. Campagne d'appels du répertoire des personnes fragiles</li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	Coupure générale au-delà de 48h00	Toute la commune	Mobilisation des agents de la ville et de la RCSC pour mettre en place les actions du SDEA

### Mesures de préventions à envisager

1. Plan de mutualisation des circuits d'adduction entre communes
2. Relayer les informations du SDEA



Supports de communication fournis  
par le SDEA le moment venu





	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
<b>PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS</b>	Coupures localisées	Coupures localisées	1. <b>Communication adaptée en lien avec le gestionnaire du réseau</b>
<b>ACTIONS PCS</b>	coupures importantes au-delà de 24h00	coupures importantes	1. <b>Communication adaptée en lien avec le gestionnaire du réseau</b> 2. <b>Campagne d'appels du répertoire des personnes fragiles</b>
<b>ACTIONS PCS</b>	coupure générale au-delà de 48h00	coupure générale. La coupure paralyse les activités économiques et l'essentiel de la population, pendant plusieurs jours.	1. <b>Communication adaptée en lien avec le gestionnaire du réseau</b> 2. <b>Mise en place des groupes électrogènes sur les sites sensibles</b>

**Mesures de préventions à envisager**

1. Plan d'action et de communication en lien avec le gestionnaire du réseau
2. Maintien en état de groupes électrogènes dont la ville a fait l'acquisition et mise en place de contrôles réguliers



Supports de communication fournis  
par Gaz de Barr le moment venu





	<b>RISQUE DEFINITION DU RISQUE</b>	<b>CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS</b>	<b>ACTIONS MISES EN OEUVRE</b>
<b>PRE ALERTE PCS</b>	TMD Vigilance liée à une situation sécuritaire donnée ou à une situation technique qui nécessite un suivi. Existence de points d'accès aux canalisations sur le territoire communal ou à proximité	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Transmettre les informations à Gaz de Barr</b></li> <li><b>2. Relayer leur communication</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	TMD Un accident s'est produit ou la menace est très élevée et peut arriver dans un délai en minutes ou en heures. L'accident est grave, il peut entraîner des décès, des destructions importantes répondant à une situation exceptionnelle	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Mobilisation du maire et du CIS pour coordination avec les pompiers et la préfecture</b></li> <li><b>2. Mesure éventuelle d'évacuation d'une partie de la population</b></li> <li><b>3. Déploiement éventuel d'une surveillance de points critiques</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	TMD Risque majeur d'explosion ou de pollution, d'une ampleur exceptionnelle.	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Ouverture du PCC</b></li> <li><b>2. Ouverture éventuelle du CARE</b></li> </ol>
<b>ACTIONS PCS</b>	TMD - Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</b></li> </ol>

1. Procédure interne en lien avec le Gaz de Barr

**Mesures de  
préventions  
À envisager**



**Supports de communication fournis  
par Gaz de Barr le moment venu**





	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS	Risque principal : la commune est traversée en zone urbanisée par une voie de chemin de fer utilisé pour du transport de personnes.	Secteur ou populations concernés	<b>1. Donnée prise en compte dans les documents d'urbanisme</b>
ACTIONS PCS	Accident important avec des victimes. L'accident produit un impact majeur et nécessite la mise en œuvre de moyens exceptionnels en lien avec la préfecture  Un problème conduit la commune à gérer un grand nombre de voyageurs suite à un arrêt imposé du train	Secteur ou populations concernés	<b>1. Coordination étroite mairie-préfecture-COS</b> <b>2. Ouverture du CARE pour prise en charge des personnes concernées</b>
ACTIONS PCS	Accident dramatique entraînant potentiellement un grand nombre de victimes. L'accident est exceptionnel	Secteur ou populations concernés	<b>1. Ouverture de votre PCC</b> <b>2. Mise à disposition du CARE pour éventuel PMA</b> <b>3. - Possibilité de monter un barnum si nécessaire</b>
ACTIONS PCS	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	<b>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</b>



Supports de communication fournis  
par la SNCF le moment venu





	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS	Risque principal : une sortie de route d'un PL-	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Suivi des consignes de la gendarmerie et du SIS67</li> <li>2. Transmission d'information avec la CeA</li> <li>3. Mise en place d'un itinéraire de déviation si besoin</li> </ol>
ACTIONS PCS	Accident important avec des victimes	Secteur ou populations concernés	
ACTIONS PCS	Accident dramatique entraînant un grand nombre de victimes	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ouverture de votre PCC</li> <li>2. Mise à disposition du CARE pour éventuel PMA</li> <li>3. Possibilité de monter un barnum si nécessaire</li> </ol>
ACTIONS PCS	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</li> </ol>

### Mesures de préventions à envisager

1. Garantir un bon fléchage des itinéraires poids-lourds (tant en ligne que sur le terrain)



SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
VIVRE, ENSEMBLE.

## PREMIERS SECOURS : 3 RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT

- Protéger la zone et les personnes impliquées pour éviter un sur-accident. ⚠
- Alerter les secours (n°112, 15, 17 ou 18). 📱
- Secourir, si vous en avez les compétences, les blessés les plus graves sans les déplacer. 🤕





	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
PREVENTION EN PRE-ALERTE PCS	NUCLEAIRE Vigilance Vigie pirate		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lecture de la fiche documentaire sur la crise nucléaire dans le présent dossier</li> <li>2. Demande de la préfecture d'assurer une distribution de pastilles d'iode</li> </ol>
ACTIONS PCS	NUCLEAIRE Eventuelles fuites engageant une alerte orange par la préfecture	Menace existante et directe pour la population	<p>Selon les reco. préfecture :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une radio locale + tout support ville</li> <li>2. Capacité d'organiser un confinement temporaire de la population</li> </ol>
ACTIONS PCS	NUCLEAIRE Accident majeur	Menace immédiate et exceptionnelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mobilisation du PCC</li> <li>2. Ouverture du CARE en vue d'une potentielle évacuation à la demande de la préfecture</li> <li>3. mobilisation des référents pour information de la population</li> </ol>
ACTIONS PCS	Niveau maximum nécessitant l'évacuation de la population	Secteur ou populations concernés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en œuvre de l'évacuation partielle ou totale de la population</li> </ol>

**Mesures de préventions à envisager**

1. Information DICRIM
2. Prise de connaissance du dossier préfectoral relatifs aux installations
3. Mise en place de la procédure iode





## QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

# ACCIDENT NUCLEAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités (sur la prise d'iode, notamment)



**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ABRI**, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



	RISQUE DEFINITION DU RISQUE	CONSEQUENCES POPULATION SECTEURS	ACTIONS MISES EN OEUVRE
PREVENTION EN PRE- ALERTE PCS	Vigilance	Toute la commune : le moustique tigre, se déplace jusqu'à environ 150 mètres autour de son lieu de naissance	1. <b>Vigilance + signaler sa présence : signalement-moustique. anses.fr</b>
ACTIONS PCS	Nuisance réelle pour la population	Toute la commune : le moustique tigre, se déplace jusqu'à environ 150 mètres autour de son lieu de naissance	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Vider les réceptacles extérieurs</b></li> <li>2. <b>Ranger les objets à l'abri de la pluie</b></li> <li>3. <b>Couvrir les récupérateurs d'eau de pluie</b></li> <li>4. <b>Nettoyer les collecteurs d'eau</b></li> <li>5. <b>Jeter les déchets</b></li> </ol>
ACTIONS PCS	Risque pour la santé de la population	Toute la commune : le moustique tigre, se déplace jusqu'à environ 150 mètres autour de son lieu de naissance	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Vider les réceptacles extérieurs</b></li> <li>2. <b>Ranger les objets à l'abri de la pluie</b></li> <li>3. <b>Couvrir les récupérateurs d'eau de pluie</b></li> <li>4. <b>Nettoyer les collecteurs d'eau</b></li> <li>5. <b>Jeter les déchets</b></li> <li>6. <b>+ Actions supplémentaires selon les recommandations</b></li> </ol>

FICHES ACTIONS – RISQUE MOUSTIQUE TIGRE

### Mesures de préventions à envisager

1. Relayer les actions et communications portées par le Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin : [www.slm67.fr](http://www.slm67.fr)
2. Mise en place des actions en interne au sein des équipements de la ville et du domaine public



## Limitez son installation

### Adoptez les bons gestes

Durant son existence d'environ 1 mois, le moustique tigre peut pondre jusqu'à **500 œufs**.

Les œufs sont pondus **sur les bords des contenants artificiels**, juste au-dessus de la surface de l'eau stagnante.



Les larves ont besoin de quelques millimètres d'eau pour se développer. **Une semaine environ** est nécessaire pour que la larve se métamorphose en moustique adulte.

#### Sans eau pas de moustiques !

Des gestes simples permettent d'éviter son installation et sa prolifération sur votre **balcon**, dans votre **jardin** et dans tous les espaces extérieurs que vous êtes amenés à entretenir, comme les **cimetières**.

- Des œufs sont peut-être déjà installés sur les bords de vos réceptacles d'eau : frottez l'intérieur des contenants avec une brosse à poils durs puis rincez.



### Vider 2 fois par semaine les réceptacles extérieurs

- > Les coupelles : sous les pots de fleurs et de plantes (dans l'idéal, les supprimer, sinon les remplir complètement de sable ou de gravier)
- > Les pots : avec réserve d'eau et trappe
- > Matériel et décoration de jardin : pieds de parasols, plis de bâches, nains décoratifs...



### Ranger à l'abri de la pluie

- > Les outils de jardin : brouettes, seaux, arrosoirs
- > Les contenants : caisses, cendriers, poubelles, pots de fleurs inutilisés
- > Les divers objets : pneumatiques, jouets d'enfants, gamelles pour animaux

### Jeter les déchets et réceptacles inutiles

- > Les boîtes de conserve, gobelets, barquettes
- > Les déchets de chantier



### Entretien et curer pour faciliter les écoulements des eaux

- > Les collecteurs d'eau de pluie : gouttières, chéneaux, rigoles
- > Les siphons : d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines, de cours
- > Le matériel : pompes de relevage, systèmes d'arrosage
- > Les piscines hors d'usage et bassins d'agrément (une autre option : y mettre des poissons)



### Couvrir hermétiquement avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un tissu maintenu par des tendeurs

- > Les récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- > Les fûts, bidons
- > Autres réceptacles pluviaux

# DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES



## INSERTION DU DDRM



**Ville de Barr**  
**1, place de l'Hôtel de Ville**  
**67140 BARR**

Tél : 03 88 08 66 66  
Email : [direction@barr.fr](mailto:direction@barr.fr)

